



**HAL**  
open science

## Le duc de Vendôme et le duc de Beaufort

Jean-Jacques Renault

► **To cite this version:**

Jean-Jacques Renault. Le duc de Vendôme et le duc de Beaufort. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 2017. hal-01625755

**HAL Id: hal-01625755**

**<https://hal.science/hal-01625755>**

Submitted on 28 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le duc de Vendôme et le duc de Beaufort : quand le fils dépasse le père.**

Jean-Jacques Renault

### Résumé

Le rétablissement de la maison de Vendôme par Henri IV en faveur de son fils bâtard, César, fut à l'origine des luttes de celui-ci pour en conserver la prééminence. Sa nomination comme gouverneur de Bretagne, en particulier, arma un dispositif de révolte qui occupa une partie de sa vie avant que son fils cadet, François de Beaufort, reprenant le flambeau, ne compromette l'accord intervenu entre son père et Mazarin pour une charge prestigieuse en faveur des Vendôme. A cette occasion, Beaufort illustra la capacité de nuisance d'une maison puissante, lorsqu'elle s'écarte du trône et son père tous les bénéfices qu'elle peut retirer du soutien à un jeune souverain aux prises avec la guerre civile que fut la Fronde.

Mots-clés : maison de Vendôme, duc de Vendôme, duc de Beaufort, César de Vendôme, François de Vendôme.

Le présent article constitue le prolongement d'une conférence donnée le 27 mai 2016 à l'occasion de l'assemblée générale de la société archéologique. Il en reprend le contenu, auquel l'écrit permet d'ajouter quelques précisions susceptibles de l'enrichir.

### **Introduction**

Après avoir légitimé le fils bâtard qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées, Henri IV lui fit don du duché de Vendôme et lui accorda d'en porter le nom. Il rétablissait ainsi l'ancienne maison de Vendôme et le lien entre César et ses ancêtres Bourbon-Vendôme que la bâtardise avait rompu. Le jeune prince devenu adulte eut à défendre les intérêts de cette maison au sein des luttes d'influence de la cour, dans une période mouvementée. De ses deux fils, le plus jeune, François de Vendôme, poursuivit ce combat avec une telle fougue qu'il dépassa les efforts paternels jusqu'à en compromettre le succès. Quel fut le ressort de ce combat et comment s'y prirent-ils l'un et l'autre pour le mener sont les questions auxquelles on se propose de répondre au fil du présent article<sup>1</sup>.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons quelles personnalités étaient le duc de Vendôme et son fils. César naquit en juin 1594 à Coucy-le-château (Aisne) et mourut en octobre 1665 à l'hôtel de Vendôme, à Paris. François de Vendôme naquit en janvier 1616, à Paris, et mourut en juin 1669, à Candie (Crète). Il était le troisième enfant et le second fils du duc et de la duchesse de Vendôme, Françoise de Lorraine. Tandis que son frère aîné, Louis, reçut de son père le titre de duc de Mercœur, François reçut celui de duc de Beaufort, titre sous lequel il est connu.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur la vie de César de Vendôme et de François de Beaufort voir notamment RENAULT J.-J., *César de Vendôme*, Éditions du Cherche-Lune, 2015 et BROGLIE I. de, *Le duc de Beaufort*, Fasquelle, 1958.

Bien que père et fils, César et François ne se ressemblaient guère. Le père avait bénéficié d'une instruction très complète, dans tous les domaines, y compris artistique, au-delà de l'éducation qu'on donnait à un prince à son époque<sup>2</sup>. Ses contemporains s'accordaient sur sa vivacité d'esprit et son aisance à l'oral. Les avis étaient plus partagés quant à ses talents militaires et son courage au combat. L'éducation de François n'avait pas été aussi soignée et ses contemporains soulignaient malicieusement son peu d'aisance intellectuelle. Ils louaient en revanche sa bravoure au combat, voire sa témérité, son esprit fonceur et son habilité à manier les armes. On disait de lui qu'il était le meilleur tireur au pistolet du royaume. Absent du domicile familial la plupart du temps en raison de ses fonctions de gouverneur, d'opérations militaires, de cavales, ou pour cause d'emprisonnement ou d'exil, César n'avait pas joué le rôle paternel dévolu à un prince vis-à-vis de ses fils pour négocier en leur faveur une carrière et un mariage avantageux. Beaufort ne fut d'ailleurs jamais marié et son frère aîné ne le fut qu'à l'approche de sa quarantième année. De fait, Beaufort était plus proche de sa mère, auprès de laquelle il grandit. Françoise de Lorraine était très pieuse, peu à l'aise dans les conversations savantes, mais savait être opiniâtre et se montrer consciente de son rang à la cour. Il ne fait pas de doute qu'elle communiqua à ses enfants cette fierté d'appartenir à la caste des princes les plus élevés dans la hiérarchie des courtisans. Si le père et le fils avaient donc un intérêt commun à lutter pour la sauvegarde de leur maison princière, ils étaient susceptibles de diverger sur les moyens d'y parvenir, ce qui ne manqua pas de se produire.



### 1. César de Vendôme vers l'âge de 30 ans environ<sup>3</sup>

<sup>2</sup> César apprit la danse et participa à un grand nombre de ballets jusqu'au début des années 1610. Il a laissé le souvenir, notamment, d'un ballet célèbre, à la création duquel il contribua, intitulé *Le ballet de Monseigneur le duc de Vendôme*... et qu'il dansa à trois reprises devant la cour, au Louvre puis à l' Arsenal.

<sup>3</sup> Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie.

Quatre dates charnières dans l'histoire de la maison de Vendôme permettent de décrire la rivalité qui opposa le duc de Vendôme et le duc de Beaufort : 1598 (re-création de la maison de Vendôme), 1626 (emprisonnement du père), 1643 (emprisonnement du fils) et 1649 (le père soutient le trône tandis que le fils rejoint la Fronde).

### **1598, le grand tournant**

On ne peut comprendre le combat de César de Vendôme sans revenir sur les événements de l'année 1598 qui vit son destin basculer. A cette date, Henri IV, âgé de 45 ans, régnait depuis neuf ans, n'avait toujours pas d'enfant légitime et vivait séparé de la reine Margot. Sa propre succession le préoccupait et il nourrissait l'idée qu'à défaut d'enfant légitime il pourrait faire annuler son premier mariage, épouser la mère de ses enfants bâtards et rendre ainsi César apte lui succéder. Pour cela, il fallait faire de César un parti présentable, c'est-à-dire lui attribuer un titre de dignité et un nom à la hauteur de l'enjeu, le pourvoir d'une haute charge dans le royaume et lui trouver pour femme une riche héritière. Le ralliement du duc de Mercœur, dernier ligueur encore en lice, allait lui fournir l'occasion d'atteindre tous ces objectifs. Le 3 avril 1598, le roi fit don à César du duché et du nom de Vendôme, qui avaient appartenu à ses ancêtres Bourbon, manière de l'inscrire dans leur lignée malgré sa bâtardise<sup>4</sup>. Le 5 avril, il imposa au duc de Mercœur un contrat de mariage entre César et Françoise, fille unique du duc. Ce même contrat prévoyait la renonciation de Mercœur au gouvernement de Bretagne, qu'il tenait du roi Henri III, son beau-frère, et sa dévolution à César. Le nouveau gouverneur, trop jeune pour exercer ses fonctions (il avait quatre ans), fut secondé jusqu'à sa majorité par deux lieutenants généraux, les ducs de Montbazou et de Brissac.

Le gouvernement de Bretagne, l'un des plus importants du royaume, avait été tenu par les ancêtres de la duchesse de Mercœur, Marie de Luxembourg<sup>5</sup>, pendant plusieurs générations, au point que le duc et la duchesse se considéraient de fait comme successeurs des ducs de Bretagne et souverains indépendants de la Bretagne. En épousant leur fille, César prenait donc pied dans la province et pourrait s'y constituer un réseau d'obligés qui contribueraient à la puissance de la maison de Vendôme.

Le gouverneur présidait les états de Bretagne, lesquels votaient les impôts de la province dont une partie, appelée le *don gratuit*, tombait dans l'escarcelle du roi<sup>6</sup>. Le gouverneur avait également la charge du maintien de l'ordre et de la défense militaire de la province. Le gouvernement de Bretagne comportait aussi une originalité par rapport aux autres gouvernements du royaume : le gouverneur était en même temps amiral et comme tel responsable de toutes les questions touchant à la marine et aux côtes bretonnes, y compris la justice des affaires maritimes.

Ces décisions hardies d'Henri IV propulsaient d'un coup César de Bourbon parmi les personnages les plus titrés et les plus puissants du royaume<sup>7</sup>. Elles faisaient de lui un concurrent redoutable pour les autres princes, notamment Condé et Soissons, princes du sang, héritiers potentiels de la couronne. Le nouveau duc de Vendôme allait avoir fort à faire pour se maintenir à cette place. C'est là que prit naissance le combat de sa vie pour faire reconnaître *ses droits*.

---

<sup>4</sup> Cf. RENAULT J.J., « La résurrection du duché de Vendôme en 1598 », *BSAV* 2006.

<sup>5</sup> Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, mariée en 1575 à Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, ne doit pas être confondue avec Marie de Luxembourg devenue comtesse de Vendôme par son mariage, en 1487, avec François de Bourbon.

<sup>6</sup> Les états de Bretagne comptaient des représentants de trois ordres de la province : noblesse, clergé et tiers état. Contrairement aux pays d'élection, la Bretagne était un pays d'états qui avait conservé une relative autonomie pour la détermination du montant de l'impôt.

<sup>7</sup> Après son mariage avec Françoise de Lorraine, César cumulera les titres : duc de Vendôme, duc de Beaufort, duc d'Étampes, duc de Penthièvre, duc de Mercœur, prince d'Anet et prince de Martigues.

## 1626, la chute du père

Ce combat commença dès le lendemain de la mort d'Henri IV. L'avènement de la régence débrida l'avidité des courtisans. Les princes et les ducs firent assaut de ruse et d'intimidation pour capter de nouveaux bienfaits à la faveur des réseaux d'influence qui se nouaient. César comprit bientôt que, s'il ne défendait pas ses acquis, il risquait d'être dépouillé. Son gouvernement de Bretagne, en particulier, fut menacé par l'action des lieutenants généraux qui avaient eu le temps d'y tisser des liens pendant sa minorité. Les ducs de Montbazou et de Brissac avaient l'oreille de Marie de Médicis et ambitionnaient de se partager les rôles en Bretagne au détriment du duc de Vendôme. César n'avait exercé ses fonctions de gouverneur qu'à partir de 1608, lorsqu'il avait atteint l'âge de 14 ans. En 1610, il était encore inexpérimenté dans les luttes d'influence au sein de la cour lorsque son père avait été assassiné.

En 1614, en le faisant arrêter pour l'empêcher de se joindre aux princes rebelles, la régente le précipita dans les révoltes princières. Son évasion du Louvre, quelques jours plus tard, accrut la suspicion sur le projet qu'on lui prêtait de vouloir ériger la Bretagne en province indépendante, reprenant ainsi les visées de sa belle-famille. La majorité de Louis XIII ne modifia guère la situation du duc de Vendôme, que le choix de Richelieu pour ministre acheva de miner. Le cardinal avait deux ambitions : instaurer une monarchie toute puissante et développer une marine royale digne d'un grand royaume<sup>8</sup>. Pour atteindre le premier objectif il fallait neutraliser les grands qui troublaient la paix du royaume par leurs revendications incessantes. Pour atteindre le second objectif il fallait dessaisir le duc de Vendôme du gouvernement de Bretagne pour mettre la main sur l'amirauté qui y était attachée. Le cardinal résolut de frapper le duc, ce qui servait ses deux objectifs.

En 1626, l'hostilité à Richelieu était telle qu'un projet d'assassinat vit le jour, appelé conspiration de Chalais, dans lequel le jeune frère de César, Alexandre de Vendôme<sup>9</sup>, fut impliqué<sup>10</sup>. Le duc de Vendôme, non engagé directement dans le complot, fila en Bretagne sous prétexte de se mettre à couvert, en réalité pour lever des troupes. Sommé de venir s'expliquer devant le roi, il finit par s'y résoudre sur l'insistance de son frère. Mal leur en prit car tous deux furent arrêtés et emprisonnés, d'abord à Amboise, ensuite à Vincennes. Les conditions de détention réservées aux prisonniers furent sévères : si les princes embastillés pouvaient se faire accompagner de domestiques, livrer des repas, recevoir des amis, acheter des meubles ou du bois de chauffage, rien de tout cela ne fut permis aux prisonniers de Vincennes. Même les sorties pour prendre l'air sur la terrasse du donjon leur furent refusées. Alexandre mourut en prison, sans doute en raison de l'insalubrité qui y régnait<sup>11</sup>, et César ne fut libéré qu'à la fin de l'année 1630, en échange de sa démission du gouvernement de Bretagne et bien que le cardinal n'ait réuni aucune preuve tangible de son implication dans le projet d'assassinat.

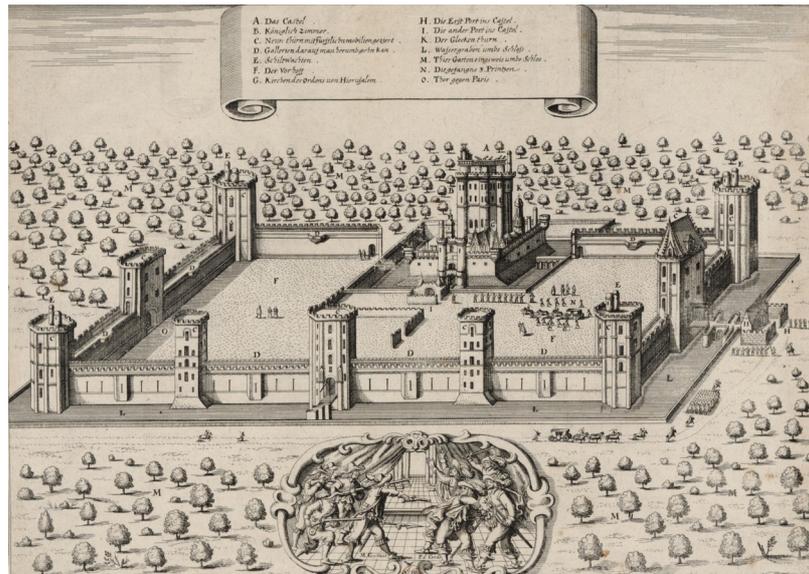
---

<sup>8</sup> Avant Richelieu, le royaume était quasiment dépourvu de marine militaire. Lorsqu'il souhaitait monter une expédition, le roi devait louer des vaisseaux, parfois à l'étranger.

<sup>9</sup> Alexandre de Vendôme, né en 1598, était le troisième enfant de Gabrielle d'Estrées et d'Henri IV. Il avait été fait grand prieur de l'ordre de Malte par le roi.

<sup>10</sup> La conspiration de Chalais tira son nom du comte de Chalais, qui en était l'un des principaux artisans et qui, par ses aveux, fit échouer le complot sans pour autant lui épargner l'échafaud. Il fut décapité à Nantes en 1626.

<sup>11</sup> On accusa Richelieu de l'avoir fait empoisonner. Cette accusation est sans fondement, comme le révéla l'autopsie pratiquée après le décès d'Alexandre. Le niveau d'insalubrité dans les geôles de Vincennes à cette époque (humidité, absence de lumière, maladies...) suffit à expliquer sa mort.



## 2. Le château de Vincennes au temps de César de Vendôme<sup>12</sup>

La maison de Vendôme sortit meurtrie de cet épisode au cours duquel elle avait perdu la charge de gouverneur de Bretagne et sa place à la cour. César fut en effet condamné à l'exil et erra jusqu'à la mort de Richelieu (décembre 1642) et l'agonie de Louis XIII (mai 1643). Il passa sa première année de liberté en Hollande, au service du prince de Nassau en lutte contre les Espagnols, puis passa en Angleterre, revint en France, où il résida alternativement dans ses châteaux d'Anet, de Vendôme et de Chenonceau, avant de fuir à nouveau en Angleterre pour échapper à la vindicte persistante de Richelieu. C'est pendant cette période d'exil intérieur qu'il fit réaliser des aménagements importants dans son château de Vendôme.

### 1643, La chute du fils

En 1643 Beaufort avait vingt-sept ans. Il avait servi dans les armées du roi, où il s'était montré courageux au combat. Comme son père, il avait été en butte aux poursuites de Richelieu, qui avait tenté de le compromettre en tentant de l'impliquer dans un duel. Le duel était interdit par une multitude d'édits royaux et Louis XIII était déterminé à combattre cette pratique d'un autre âge qui décimait la noblesse, allant jusqu'à faire décapiter les duellistes, au besoin<sup>13</sup>. Beaufort avait dû fuir en Angleterre où il avait retrouvé son père en exil. Il était revenu sur ordre d'Anne d'Autriche aussitôt connue la mort du cardinal, en décembre 1642. Louis XIII avait ensuite accepté son retour à la cour puis celui du duc de Vendôme. Après la mort du roi (14 mai 1643), le ciel de la maison de Vendôme paraissait dégagé et la fin de ses tourments proche. Louis XIV, âgé de cinq ans, était trop jeune pour régner et sa mère se disposa à exercer la régence pour préserver les intérêts de son fils. Or, le duc de Vendôme et le duc de Beaufort avaient suffisamment soutenu Anne d'Autriche dans l'adversité face à Richelieu pour qu'elle se montrât reconnaissante, maintenant qu'elle détenait le pouvoir. Une bonne partie de la cour considérait d'ailleurs que la maison de Vendôme avait été injustement punie de crimes qu'elle n'avait pas commis et qu'elle avait droit à des compensations.

<sup>12</sup> Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie.

<sup>13</sup> En 1617, Louis XIII avait fait condamner à mort le baron de Guémadeuc pour s'être battu en duel. Le cadavre de son adversaire, le baron de Nevet, qu'il avait tué, et qui l'avait appelé en duel, fut pendu par les pieds à titre de sanction pour avoir désobéi aux édits royaux sur le duel.

Instruit par l'expérience, le duc de Vendôme abandonna son attitude rebelle et aborda cette nouvelle période en diplomate. Conscient de ce que la compréhension de la régente n'irait pas jusqu'à lui restituer le gouvernement de Bretagne, il négocia une charge d'importance au moins égale, celle de la surintendance générale de la navigation et du commerce. La régente avait appelé Mazarin auprès d'elle. La négociation fut donc l'œuvre du nouveau cardinal. En juillet 1643, un accord écrit scella le principe de l'attribution de la charge au duc de Vendôme<sup>14</sup>. Cependant, Mazarin tergiversait encore sur le moment d'en pourvoir effectivement le duc. Il craignait de lui donner trop d'importance et de voir réapparaître l'attitude arrogante manifestée autrefois par le duc en Bretagne. En fait, il jouait un jeu de bascule entre les maisons de Vendôme et de Condé, ennemies héréditaires, pour tenter de les neutraliser l'une par l'autre.

Le tempérament de Beaufort s'accordait mal de telles manœuvres dilatoires. Il résolut de hâter le rétablissement de sa maison en éliminant le cardinal qu'il jugeait responsable des obstacles mis à ce retour en grâce. Il entra dans une cabale qu'on appela la *Cabale des Importants*, en raison de l'air supérieur que se donnaient les cabalistes à la cour. La tentative d'assassinat fut déjouée par Mazarin et la régente résolut de faire arrêter Beaufort, qui alla prendre la place de son père à Vincennes (septembre 1643).

Pendant les trois mois qui suivirent, le duc de Vendôme se terra à Anet, d'où il s'efforça d'effacer toutes les preuves qui pouvaient être réunies contre Beaufort pour étayer l'accusation contre le projet d'assassinat<sup>15</sup>. Lorsque la reine fit investir le château d'Anet par la troupe pour s'assurer du duc, celui-ci avait filé pour échapper à une éventuelle arrestation. Après un passage à Vendôme puis un détour en Auvergne, dans son duché de Mercœur, il passa en Suisse avant de rejoindre l'Italie, en traversant les Alpes, pour aboutir à Florence où le grand duc de Toscane l'accueillit.

La maison de Vendôme venait de perdre une belle occasion de se rétablir. La surintendance de la navigation était perdue. Ceux de ses membres qui n'étaient ni en prison ni en fuite étaient priés de se tenir cois dans ses châteaux de province. Beaufort avait manqué de perspicacité en cherchant à imiter son père, mais à contretemps.

---

<sup>14</sup> La surintendance de la navigation et du commerce avait été créée par Louis XIII pour Richelieu, en 1626, en remplacement de l'amirauté. La charge englobait des fonctions très larges qui correspondraient de nos jours à celles réunies d'un ministre de la marine, d'un grand amiral de la flotte royale et d'un juge suprême des affaires maritimes.

<sup>15</sup> Les témoignages des contemporains du duc de Vendôme montrent que ce dernier n'avait pas imaginé son fils capable d'en venir à une telle extrémité au moment où la partie semblait gagnée pour la maison de Vendôme. Il fut surpris puis abattu quand il constata le désastre qui résultait de l'attitude de Beaufort et voua son fils aux gémonies (Cf. RENAULT Jean-Jacques, *César de Vendôme*, Éditions du Cherche-Lune, 2015, p. 334-335).



### 3. François de Vendôme jeune

#### 1649, apogée des divisions au sein de la maison de Vendôme

Le donjon de Vincennes était réputé inviolable : il était entouré d'une puissante enceinte rapprochée, flanquée de douves auxquelles succédait la cour intérieure du château, elle-même entourée d'une enceinte de bonne hauteur, également bordée de douves. S'enfuir du donjon était à peu près inimaginable. C'est pourtant ce que tenta et réussit Beaufort, en mai 1648, avec l'aide de complices qui l'attendaient à l'extérieur, dans des conditions rocambolesques dignes d'un roman de cape et d'épée. Il s'échappa et vécut quelque temps dans la clandestinité, peut-être en Vendômois<sup>16</sup>.

Mazarin le fit rechercher mollement. Il avait alors d'autres soucis. Le royaume plongeait dans la Fronde et le cardinal était honni de la plupart des princes et du peuple. Le vieux Condé, mort en 1646, avait laissé sa place à son jeune fils (le futur *Grand Condé*), qui avait sauvé le royaume en battant les Espagnols à Rocroi (19 mai 1643), cinq jours après la mort de Louis XIII. L'arrogance et les prétentions de Condé n'avaient pas de borne. Croyant ramener la paix dans le royaume, Anne d'Autriche accepta de négocier avec les princes en mars 1649 (Paix de Rueil). Ce fut l'occasion pour Beaufort de reparaître à la cour et pour le duc de Vendôme de rentrer d'exil d'Italie<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Une grotte, située près du château de Rochambeau, porte le nom de Beaufort, peut-être en mémoire de cet épisode. On peut cependant émettre des doutes sur le fait que Beaufort ait pu s'accommoder d'une grotte pour cachette. La maison de Vendôme avait suffisamment d'obligés en Vendômois pour que l'un de ses membres y vive tout à la fois dans la clandestinité et dans des conditions plus confortables qu'une grotte.

<sup>17</sup> A Florence il avait été accueilli à la cour du grand duc de Toscane et avait vécu au Palazzo Vecchio.

Le cafouillage dans lequel la négociation fut menée à cette occasion par les Vendôme - Louis de Mercœur, aîné des fils, François de Beaufort, son cadet, et le duc lui-même par émissaires interposés – augurait mal de l'unité dont ils auraient dû faire preuve pour ne pas réitérer l'erreur de 1643. Le duc consentit au mariage de son fils aîné avec une nièce de Mazarin, en échange duquel la reine lui attribua la surintendance de la navigation qui lui avait échappé précédemment. Cette fois était la bonne et le duc de Vendôme en fut pourvu effectivement l'année suivante, en mai 1650.



#### 4. Jeton représentant César de Vendôme surintendant de la navigation (1658)

Ce dénouement eut pour effet de monter les membres de la maison de Vendôme les uns contre les autres, deux à deux : Beaufort s'érigea contre le mariage de son frère avec une femme de petite noblesse, qui plus est étrangère<sup>18</sup>, ce qui constituait à ses yeux une mésalliance pour un descendant d'Henri IV ; Mercœur fut jaloux de la survivance de la surintendance de la navigation qui fut attribuée à Beaufort<sup>19</sup> ; le duc de Vendôme fut jaloux du gouvernement de Provence attribué à Mercœur en contrepartie du mariage (il estimait qu'un gouvernement aussi prestigieux lui revenait de droit avant son fils) ; la duchesse de Vendôme et sa fille, Élisabeth, duchesse de Nemours, plaidaient pour marier Mercœur avec Mlle de Guise.

La tension entre Beaufort et son père atteignit son apogée lorsque le fils s'engagea résolument aux côtés des Frondeurs tandis que le duc de Vendôme optait pour un soutien inconditionnel au jeune roi et à la régente. Ils se retrouvèrent alors dans deux camps adverses. Beaufort devint si populaire auprès du peuple parisien qu'on le surnomma *Roi des Halles* et qu'au plus fort des troubles il fut désigné gouverneur de Paris par les Frondeurs (juillet 1652). Il commandait une partie des armées de la Fronde, son beau-frère, le duc de Nemours, l'autre partie.

Pendant ce temps, son père guerroyait pour le roi : il fut envoyé en Bourgogne, où il passa l'année 1650 à combattre les partisans de Condé dans la province révoltée ; il y exerça les fonctions de gouverneur dont Condé avait été suspendu par la régente en raison de son attitude. En 1653, il fut envoyé en Guyenne, à la tête d'une escadre qui investit la Gironde. La province, dont le duc d'Épernon était gouverneur, lui avait échappé et un mouvement

<sup>18</sup> Il s'agit de Laura Mancini (1636-1657), aînée des filles de la baronne Geronima Mazzarini, sœur du cardinal.

<sup>19</sup> La survivance était la promesse qu'à la mort du duc de Vendôme la charge échoirait à Beaufort.

insurrectionnel était né à Bordeaux qui prétendait instaurer une république (*L'Ormée*). La ville avait le soutien des Espagnols qui voyaient là une bonne occasion de nuire à leur ennemi historique. Le duc de Vendôme reprit une à une les places fortes de l'estuaire puis assiégea Bordeaux, dont il faisait le blocus, et la ville finit par se rendre (juillet 1653). Pendant ce temps, Louis de Mercœur, également fidèle au trône bien que fâché avec son père, ramenait le calme en Provence avec ses nouveaux pouvoirs de gouverneur. Le fils aîné et son père, chacun de leur côté, contribuèrent donc grandement au retour de la paix dans le royaume après la Fronde, engagement étonnant si l'on songe que la famille avait été engagée dans toutes les révoltes au cours des trente années précédentes.

En dépit des rivalités exacerbées entre les membres de la maison de Vendôme, on relèvera qu'ils surent néanmoins s'unir lorsque sa réputation fut menacée par une attaque assassine de la duchesse d'Elbeuf (1651). Catherine-Henriette, à court d'argent, intenta un procès à son frère César, remettant en cause les modalités de dévolution de l'héritage de leur mère, au motif qu'il était enfant adultérin. Les deux fils, le père et le gendre se retrouvèrent côte à côte sur le pré, épée à la main, pour laver contre les membres de la maison d'Elbeuf ce qu'ils considéraient comme un affront insupportable à leur honneur et l'on eut grand peine à retenir les duellistes. Preuve que, même au plus fort de l'adversité, les valeurs chevaleresques conservaient toute leur acuité dans les maisons princières de cette époque.

Lorsque la paix fut rétablie dans le royaume, et Mazarin rentré de l'exil où il avait dû fuir pour échapper aux Fondeurs, le duc de Vendôme retrouva des relations plus apaisées avec Beaufort. Pour autant, ce dernier ne put se préparer immédiatement aux fonctions de surintendant de la navigation. Le jeune roi Louis XIV, bien qu'encore enfant, avait très bien su faire la différence entre ceux qui avaient soutenu sa mère au plus fort de la tourmente et ceux qui l'avaient combattue. Il ne faisait pas assez confiance à Beaufort pour le laisser prendre pied dans la marine et lui interdit de s'en mêler jusqu'au tournant des années 1660. A cette date, le duc de Vendôme âgé de 66 ans, trop fatigué pour prendre encore la mer comme il l'avait fait pendant toutes les années 1650 pour lutter contre les Espagnols, dans l'Atlantique et en Méditerranée, obtint du roi que son fils exerce la direction des opérations navales tandis que lui-même continuait d'assurer les autres fonctions de la charge.

## **Épilogue**

L'attitude du duc de Vendôme, somme toute assez surprenante lorsqu'on considère son parcours précédent de rebelle, lui valut de retrouver une place éminente à la cour. Louis XIV devenu adulte, et ayant pris directement la direction des affaires du royaume après la mort de Mazarin (1661), vouait une véritable affection à cet oncle dont il n'avait connu que les bons côtés. Lorsque César s'éteignit, en octobre 1665, le roi envoya un héraut d'armes bénir sa dépouille. Ce geste, hautement symbolique, était en principe réservé aux membres de la famille royale. Il effaçait, à titre posthume, le peu de bâtardise qui subsistait sur les origines du duc de Vendôme. Il couronnait le combat de toute sa vie.

Comme on l'a dit, Beaufort succéda à son père sur mer puis dans la totalité des fonctions de la charge de surintendant de la navigation. L'enjeu n'était plus alors de combattre les Espagnols mais de mettre fin aux actes de piraterie des Barbaresques qui entravaient le commerce en Méditerranée. Colbert avait commencé à développer les échanges maritimes. Il fallait accompagner les armateurs qui prenaient des risques. Le courage physique du duc de Beaufort trouva alors à s'employer avec un certain brio. C'est à l'occasion d'une expédition contre les

Turcs qu'il trouva la mort, au siège de Candie (Crête actuelle), en juin 1669. Son corps ne fut pas retrouvé et l'émotion fut grande à la cour après sa disparition<sup>20</sup>.



5. Le siège de Candie par le duc de Beaufort en 1669<sup>21</sup>

Mercœur succéda à son père comme duc de Vendôme en 1665. Après lui avoir donné deux fils, la duchesse sa femme était morte lors d'un accouchement à l'issue duquel l'enfant mourut en bas âge. Défait par le chagrin, Mercœur avait alors été fait cardinal. Il mourut en août 1669, deux mois après son frère. La duchesse de Vendôme s'éteignit à la fin de cette même année.

Les deux fils de Mercœur survécurent. L'aîné, Louis-Joseph (1654-1712), devint duc de Vendôme en 1669 et fut un brillant général de Louis XIV. Il contribua au rétablissement des Bourbon sur le trône d'Espagne en 1710 et mourut à Madrid en 1712. Son jeune frère, Philippe (1655-1727), après une brève mais brillante carrière militaire, fut grand prieur de l'ordre de Malte. Étant dans les ordres, il ne put recueillir le titre de duc de Vendôme à la mort de son frère aîné. La dignité resta en suspens de son vivant et le duché fut définitivement rattaché à la couronne à sa mort, en 1727, mettant un point final au combat des Vendôme pour la prééminence de leur maison.

---

<sup>20</sup> Certains de ses contemporains refusèrent de croire à la mort de Beaufort et prétendirent qu'il était retenu prisonnier dans les geôles royales. On a aussi voulu accrédiiter l'idée qu'il était l'homme au masque de fer, hypothèse que les historiens écartent aujourd'hui sans hésitation.

<sup>21</sup> Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie.